



## TOUT CELA EST-IL BIEN SERIEUX ?

Depuis le 5 décembre, les salariés sont en grève. L'expression du refus de la réforme des retraites a été massive. Ce refus est profond, il est clair : nous voulons le retrait de la réforme des retraites par points. Avec les organisations FO-CGT-FSU-Solidaires-MNL-UNL-UNEF, dans les AG, dans le public et le privé, la revendication est sans détours : c'est NON !

Malgré toutes les manœuvres du gouvernement, le refus ne faiblit pas : les salariés sont déterminés comme en témoigne le nombre toujours important de manifestants : nous ne lâchons pas. Le gouvernement va d'échec en échec : après le coup de la division qui n'a pas pris, après le recul de mise en place, après le recul sur l'âge pivot, c'est le désaveu par le Conseil d'Etat qui étrille le projet de réforme en rendant un rapport totalement défavorable et donne raison aux grévistes : ce projet n'est pas acceptable !

**Pour FO, c'est clair, net et définitif : ni amendable, ni négociable, la seule issue c'est le retrait !**

Pour quelle raison accepterions-nous une réforme qui va à l'encontre des principes fondamentaux de notre protection sociale, basée sur la solidarité et les droits collectifs ? Pourquoi devrait-on troquer ces principes arrachés par les travailleurs à la sortie de la seconde guerre mondiale, dans un pays ruiné, contre un système individualiste par points qui fait la part belle aux fonds de pensions, aux assurances privées ? Parce que cela arrangerait le monde de la finance, parce que leurs amis de chez Blackrock l'ont demandé ? Mais, nous, ce ne sont pas nos amis !

C'est hors de question : Nous ne laisserons passer aucune atteinte à la Sécurité Sociale créée sur la base des décisions du Conseil National de la Résistance. Car l'enjeu est là : c'est la destruction de notre modèle de protection sociale.

Car évidemment, cette réforme du système de retraites se ferait en nous faisant perdre des sommes astronomiques sur nos pensions, poussant les salariés qui le peuvent à se tourner vers la capitalisation et les fonds de pension. La perte serait terriblement lourde, en particulier pour les fonctionnaires et encore plus pour les enseignants : près de 40% de perte sur nos pensions, du fait de la transformation du calcul sur les 6 derniers mois pour le public ou des 25 meilleures années pour le privé à toute la carrière, prenant donc en compte les plus mauvaises années.

Heureusement notre ministre Blanquer est là pour nous rassurer : en balançant des promesses et des mensonges en veux-tu en voilà : et des « on va inscrire la revalorisation dans la loi » et des « 10 milliards par-ci » et des « grands gagnants par-là »... Mais la réalité le rattrape vite : le Conseil d'Etat, concernant l'inscription de la revalorisation dans la Loi répond « ce n'est pas constitutionnel ». Quant aux 10 milliards, ils ont fondu comme neige au soleil : il n'en reste que 200 millions pour 2021 : des miettes quand on le partage et même pas pour tous (voir le tableau des 4 scénarii de revalorisation proposés). Cela ne compense même pas le gel du point d'indice ! Et le tout avec en contrepartie la remise en cause de nos statuts en ligne de mire. Déjà avec la Loi fonction publique, les CAPD disparaissent : le mouvement sera fait dorénavant en toute opacité, à la discrétion totale des DASEN : c'est odieux... Résultat : plus de statut, plus de règles, plus de barèmes, plus de droits collectif... il ne nous restera plus que la « confiance » !

Bref. Ce gouvernement se moque ouvertement de nous et ne répond que par la répression : lycéens en grade à vue, menaces et sanctions pour les enseignants, violence contre les manifestants... Le droit de grève est également remis en cause, notamment dans notre département où un enseignant gréviste du lycée de Tonnerre a été remplacé par un contractuel ! Tout cela n'est que la preuve de la faiblesse politique du gouvernement et la grande majorité des salariés reste fermement opposée à son projet de société.

Non, définitivement, le gouvernement n'a aucune légitimité à poursuivre sa politique de destruction de nos acquis sociaux. Il est grand temps de le faire cesser. Réunissons-nous, organisons-nous, mobilisons-nous massivement pour créer le rapport de force et le bloquer une bonne fois pour toutes.

Des Réunions d'Information Syndicale sont organisées par le SNUDI-FO 89, en mars, dans tous les secteurs du département. Venez-y nombreux, sollicitez-nous pour en organiser dans votre école.

**Nous ne lâcherons pas ! Poursuivons la bataille : l'enjeu est de taille !  
Déposons tous nos préavis de grève pour toute le mois de mars.**

Lucas ROMAIN

SITE DE DEPOT

**P4**

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

n° 50 - date de parution : fév. 2020

Publication Trimestrielle – 0,15 €  
Directeur de publication : Lucas ROMAIN  
-Imprimé par nos soins-

Rédaction et administration : FNEC-FP FO 89  
7, rue Max Quantin 89004 AUXERRE Cedex  
03.86.52.55.12 - mail : snudifo89@gmail.com  
Commission Paritaire de Presse 0110 S 08205

# SCANDALEUX !

## Disparition des CAPD mouvement :

**Que deviennent les principe d'indépendance et d'égalité de traitement pour les agents? Les statuts de la fonction publique, en sont la garantie constitutionnelle :  
Défendons les !**

Avec la loi de transformation de la fonction publique d'aout 2019, les commissions administratives paritaires départementales (CAPD) sont amener à disparaître des notes de service. Depuis cette année, elles sont d'ores et déjà déposées de tout ce qui concerne les opérations du mouvement.

Comme vous le savez, les organisations syndicales élues (pour FO 2 sièges en CAPD 89) siégeaient et contrôlaient les décisions de l'employeur concernant la carrière des fonctionnaires (mutations, avancement...).

Depuis le 1er janvier 2020, les CAPD ont donc disparu pour ce qui concerne la mobilité du personnel. Il n'y a donc désormais plus aucune transparence ni aucun contrôle des barèmes et des affectations...

Tous les ans, de nombreuses erreurs sont corrigées, vos demandes défendues et des améliorations obtenues grâce à vos représentants, et en particulier ceux du SNUDI-FO, par la vérification des critères concernant la mobilité du personnel et l'exigence de leur respect, par la possibilité de présenter et défendre es situations concrètes des personnels.

**L'année dernière encore, par exemple, plus d'une trentaine de collègues avaient obtenu un meilleur poste (TRS Joigny plutôt que TRS Sens, pour les meilleurs barèmes) grâce à l'intervention du SNUDI-FO 89 : cela ne sera plus possible. Des collègues vont être lésés, sans quasi aucun recours possible !**

Dorénavant, seule l'administration possédera les documents préparatoires relatifs au mouvement ainsi que les résultats : Comment garantir l'égalité de traitement s'il n'y a aucune transparence ?

Les collègues pourront seulement faire un recours individuel, après le mouvement, uniquement s'ils n'ont rien obtenu ou u poste hors-voeux. Bien sûr le SNUDI-FO 89 les accompagnera et défendra tous les dossiers que les collègues nous auront confiés.

**Comme nous l'annonçons, nous voilà donc entrés dans une logique de suppression des règles et barèmes pour une mutation à la tête du client : Qui pourra vérifier ? La logique collective de la CAPD est aban-**

**donnée pour laisser place à une individualisation de chaque situation des enseignants. Qui sera dans les petits papiers ?**

Nous nous devons de mettre en garde les collègues. Peut-on laisser passer que les enseignants doivent courber l'échine sans faire de vagues au risque de se voir refuser une mutation. Se taire et subir ! Sans parler des dérives possibles de discrimination (politique, religieuse, syndicale...), c'est la remise en cause du principe d'indépendance des fonctionnaires : C'est la poursuite de la logique PPCR, de la Loi Blanquer ou da multiplication des postes à profil : c'est la possibilité d'affecter les enseignants à la discrétion totale de l'administration, dans l'arbitraire et l'opacité complets !

## C'est inacceptable !

**Le statut est attaqué, nos droits sont mis à mal, défendons-nous et organisons la résistance !**

Pour cela, aucun doute à avoir : le SNUDI-FO 89 ne désarmera pas et continuera à vous défendre par tous les moyens, à tous les niveaux.

**Là encore, c'est une urgence : il faut inverser la tendance et stopper l'hémorragie ! Mobilisons-nous !**

*Adrien Provence*



# Inclusion scolaire systématique : la situation est intenable !

Le jeudi 30 janvier, la FNEC FP FO portait une déclaration à l'attention de la secrétaire d'état chargée du handicap, en visite à la MDPH de Perrigny, exprimant nos revendications en lien avec l'inclusion scolaire systématique et la demande d'un vrai statut pour les AESH : voir sur le site [snudifo89.fr](http://snudifo89.fr)

Car la conséquence de l'école inclusive à tout va, générée par la loi du 11 février 2005, aggravée par la Loi Peillon de 2013 et la récente Loi Blanquer dite pour l'Ecole de la Confiance : ce n'est en aucun cas de la bienveillance, dans bien des cas, **c'est plutôt de la maltraitance !**

Force est de constater que de plus en plus de collègues, d'élèves, parfois d'écoles entières sont en souffrance à cause de ce principe d'inclusion scolaire systématique.

Le nombre de signalements au Registre Santé et Sécurité au Travail en est la preuve : ces collègues n'en peuvent plus.

Certains élèves en situation de handicap ingérables font exploser les classes alors que pour la plupart il y a des notifications MDPH pour une orientation en institut spécialisé (ou même un accompagnement avec AESH) qui n'est pas mis en place faute de moyens.

Le SNUDI-FO réclame l'application pure et simple du droit des personnes porteuses de handicap : du soin, des structures spécialisées permettant une prise en charge adaptée des personnes selon leur handicap, des personnels formés, des moyens matériels et humains supplémentaires...

Grâce aux diverses actions menées par le SNUDI FO, nous avons, à plusieurs reprises, réussi à faire valoir et respecter le droit à la prise en charge pour des enfants nécessitant un accueil en SESSAD, ITEP, IME...

Certains collègues ont, également, pu obtenir des déscolarisation partielles pour des enfants ne pouvant pas rester dans le milieu ordinaire (accueil partagé en ITEP ou IME).

Nous avons aidé les collègues à obtenir la protection de fonctionnelle due par l'administration (prise en charge juridique, intervention de l'inspection auprès de parents, remboursement de dégâts matériels occasionnés par un élève...)

Le SNUDI-FO 89 revendique également un vrai statut pour les AESH. Ces personnels sont maltraités et ce d'autant plus depuis la mutualisation dans le cadre des PIAL et des nouveaux contrats. Ils ne veulent plus de la précarité avec un salaire de misère. En témoignent les nombreuses mobilisations qui ont eu lieu partout en France pour la reconnaissance de leur métier.

Et, pour la FNEC-FP FO, cela passe par l'intégration de tous

ces personnels accompagnants dans un corps de la fonction publique d'Etat : pour un vrai statut, de vrais droits, un vrai métier, un vrai salaire.

Quand on sait en plus que 80% des élèves scolarisés en structure spécialisée doivent être scolarisés en milieu ordinaire d'ici 2022, cela ne fait aucun doute : il s'agit bien de réduire les budget, en aucun cas de prendre en compte les situations et les besoins particuliers.

**Le SNUDI-FO 89, avec la FNEC-FP FO 89, lancent une campagne sur les besoins des écoles en matière d'enseignement spécialisé pour faire remonter au DASEN la situation concrète dans nos classes : nous vous invitons à renseigner cette enquête (reçue par mail ou par les représentants du SNUDI-FO 89) et à faire suivre votre situation par nos délégués syndicaux.**

Aujourd'hui, le Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail, par le biais des signalements au Registre Santé et Sécurité au Travail, reste un outil de revendication puissant pour contraindre l'administration à trouver des solutions concrètes pour améliorer vos conditions de travail.

Le snudi FO est à vos côté pour vous accompagner dans ces démarches.

Mais le CHS-CT est lui aussi menacé : il faut se battre pour le préserver et l'utiliser au maximum, c'est un outil essentiel pour nous défendre !

**C'est une bataille à mener à la fois pour le respect des personnes porteuses de handicap et pour garantir de meilleures conditions de travail pour les personnels et les élèves.  
LE SNUDI-FO NE LÂCHERA PAS !**

Cathy GILLOT



L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE



# Carte scolaire 2020 : 9 postes en moins pour le département de l'Yonne.

Avec la mise en place des GS dédoublées en éducation prioritaire, ce sont de nombreuses fermetures de classes, de postes de PMQC, de RASED, dans l'ASH et de remplaçants qui vont avoir lieu !

Cette année, le gouvernement repousse les opérations de carte scolaire après les élections municipales pour tenter de désamorcer, par avance, toute mobilisation. **Le CTSD aura lieu le 27 mars** : transmettez-nous votre dossier d'ici-là, faites suivre votre école par le SNUDI-FO 89 !

Au niveau national, pour la rentrée 2020, le SNUDI-FO constate un effondrement des créations de postes : **440 postes sont créés en 2020, contre 2325 en 2019, et 3680 en 2018 !**

**L'an dernier, avec une dotation de 0 poste, le département de l'Yonne avait subi plus d'une trentaine de fermetures ! Qu'en sera-t-il cette année avec cette dotation négative de -9 postes ?**

Dans ce contexte où les enseignants de toute la France expriment clairement leur colère, notamment par la grève, depuis le 5 décembre, il n'est pas question pour le Snudi-Fo 89 d'accepter la moindre fermeture : **ça suffit !**

Cette carte scolaire, sous le signe de l'austérité, a par ailleurs lieu au moment où le Ministère fait cadeau de 50 millions d'euros aux écoles privées sous contrat.

**Pour le SNUDI FO, comme pour le FNEC FP FO les fonds publics doivent être réservés à la seule école publique. En ce sens, FO exige encore et toujours l'abrogation de la loi Debré.**

## **Nous pouvons construire le rapport de force : gagnons la bataille contre la réforme des retraites et également celle de la carte scolaire, bloquons le gouvernement sur l'ensemble de ses contre-réformes !**

Comme toujours, le SNUDI-FO 89 engage et engagera toutes ses forces, à tous les niveaux, pour défendre chaque école et toutes les écoles, pour défendre le service public d'Education, notre modèle de protection sociale, nos droits et nos statuts, nos conditions de travail.

**L'année dernière, la mobilisation menée par le SNUDI-FO 89 avec les syndicats FSU, SUD et UNSA et les Gilets Jaunes et notamment le rassemblement devant la DSDEN lors du CTSD ont permis d'obtenir l'annulation de près d'une quinzaine de fermetures de classes : preuve que la mobilisation unitaire paie !**

Comme chaque année le Snudi-FO 89 vous accompagnera et défendra votre école. Pensez à nous envoyer votre fiche de suivi carte scolaire 2020 jointe à ce journal ou à la compléter directement sur notre site internet : [snudifo89.fr](http://snudifo89.fr)

### **Contactez vos représentants de secteur du SNUDI-FO 89 :**

#### **Auxerre 1**

Cathy GILLOT - 06.

#### **Auxerre 2**

Nadège GIRAULT

#### **Sénonais**

Jérôme THIRIET

#### **Joigny et Avallon**

Lucas ROMAIN - 06.76.68.77.20

#### **Migennes et Tonnerre**

Xavier MOREAU

#### **Puisaye**

Adrien PROVENCE

#### **Saint-Florentin**

Frédérique AUDRY



### **Adhérez et faites adhérer au SNUDI FO 89**

le syndicat libre et indépendant des PE, PsyEN et AESH de l'Yonne !  
*Bulletin joint à ce journal*



7, rue Max Quantin BP231  
89004 AUXERRE cedex

mail : [snudifo89@gmail.com](mailto:snudifo89@gmail.com)

tel : 03.86.52.55.12

site : [snudifo89.fr](http://snudifo89.fr)